

Référentiel RSE

GLOBAL COMPACT – ECOVADIS

Principes de base

Diffusion

Interne
Externe

Global Compact - ECOVADIS

Etat des révisions

	A	B	C		
Date : Rédacteur	05/02/17 G. LINGAT / R. BERNE	21/08/17 G. LINGAT / R. BERNE	07/06/18 G. BASSET		
Date : Vérificateur	15/03/17 JF. DEBOST	05/10/17 D. PIERRU	11/06/18 D. PIERRU		
Date : Approbateur	07/04/17 Ph. CHATRON	15/10/17 Ph. CHATRON	18/06/18 Ph. CHATRON		

Version	Raison de la modification	Nature de la modification
A	1ere version (COP 2017)	/
B	Extension au périmètre ECOVADIS / ABMI ingénierie	<i>Version chargée sur ECOVADIS le 16/10/2017</i>
C	Mise à jour 2018	

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	4
3. DESCRIPTION DES ACTIONS.....	5
3.1 Préambule.....	5
3.2 Droits de l'homme.....	5
3.2.1 Conditions de travail.....	5
3.2.2 Respect des personnes.....	5
3.2.3 Sécurité des personnes.....	6
3.3 Réglementations du Travail.....	7
3.4 Environnement.....	7
3.4.1 Infrastructures.....	7
3.4.2 Gestion et recyclage des déchets.....	8
3.4.3 Consommations.....	8
3.4.4 Pollutions.....	9
3.5 Lutte contre la corruption.....	9
3.5.1 Relations clients.....	9
3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants.....	9
3.6 Protections et confidentialité des données.....	10
3.6.1 Serveurs réseaux.....	10
3.6.2 Disques durs externes (mobiles).....	10
3.6.3 Autres systèmes de protections.....	10
4. MESURE DES RÉSULTATS.....	12

1. INTRODUCTION

Le Groupe ABMI a décidé de devenir adhérent de *Global Compact* en avril 2016.

A travers de cet engagement fort, le Groupe ABMI souhaite développer une démarche de *responsabilité sociétale* dans une logique de développement durable et de responsabilité citoyenne de l'entreprise.

Le présent rapport met en évidence les différents engagements et actions mis en place depuis l'adhésion du Groupe ABMI.

Compte tenu de l'adhésion en 2016, l'année 2017 voit la mise en place d'un *plan d'action et un planning*, à savoir :

- Définition des premiers objectifs à traiter en 2017
- Validation et pertinence des indicateurs
- Organisation pour mesurer les indicateurs

Les sujets non traités ou non mesurés en 2017 seront intégrés les années suivantes, selon le planning défini.

Nota : L'évolution de ces démarches a conduit ABMI Ingénierie (filiale du Groupe ABMI) à adhérer à la plateforme *ECOVADIS*.

Les dispositions formulées dans le présent document sont applicables à la filiale ABMI Ingénierie.

2. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 7 juin 2018

J'ai le plaisir de confirmer que le Groupe ABMI réitère son soutien envers les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Depuis plus de 30 ans, j'ai œuvré principalement pour la croissance et la pérennité du Groupe ABMI. Aujourd'hui, il est important que les entreprises atteignant un bon niveau de maturité s'engagent de manière consciente sur les grands enjeux de notre société.

En cela, nous nous engageons avec ces préoccupations fondamentales dans les partenariats et groupements que nous construisons, ou auxquels nous participons pour relever les défis des grands projets industriels. La relation client intègre également ces valeurs. Nous rejoignons ainsi les enjeux et objectifs portés par nos donneurs d'ordre.

En 2016, le Groupe ABMI a donc adhéré aux principes de Global Compact.

De manière comparable, notre filiale ABMI ingénierie spécialisée dans la conception de biens de consommation, s'est engagée dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), avec ECOVADIS, afin d'accompagner certains de nos clients.

Cela nous a permis aussi d'enrichir notre relation client en étant particulièrement attentif à l'éthique des affaires. Nous avons mis en place une charte spécifique expliquant et rappelant d'une part les bons usages en la matière et d'autre part les valeurs de l'entreprise.

Notre organisation RSE et les documents de suivi et traçabilité ont été mis en place avec le service Qualité Sécurité Environnement de l'entreprise qui a managé une synergie des compétences au sein du Groupe.

L'année 2017 a permis la mise en place des premiers indicateurs et du planning des principaux jalons. En 2018, nous avons eu une première analyse de leur évolution afin ensuite d'envisager des mesures correctives si nécessaire.

Compte tenu de l'évolution de notre démarche RSE, le document ci-joint décrit les dispositions principales en place pour le Groupe et particulièrement pour ABMI Ingénierie.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Philippe CHATRON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ABMI Groupe

3. DESCRIPTION DES ACTIONS

3.1 PRÉAMBULE

En tant que SICT (Société d'Ingénierie et de Conseil en Technologie), les activités du Groupe ABMI sont essentiellement tertiaires. Elles se concrétisent par des études techniques et scientifiques ainsi que des activités de gestion de projets.

Ces projets sont développés dans les agences du Groupe ABMI et éventuellement sur les sites des clients dans le cadre d'assistances techniques.

Ainsi, 95% des collaborateurs du Groupe ABMI travaillent en bureaux que ce soit sur site urbain ou industriel. Dans ces différentes situations, le Groupe ABMI veille à ce que ses locaux soient d'un bon niveau de confort et équipés de matériels adaptés.

Dans ce contexte global, les risques d'accident du travail sont très faibles.

3.2 DROITS DE L'HOMME

3.2.1 Conditions de travail

Le Groupe ABMI s'engage et veille à fournir à ses collaborateurs, sur l'ensemble de ses agences, des aménagements de travail sûrs et confortables, adéquats et hygiéniques. Cela se traduit par :

- Mise à disposition de bureaux privatifs ou open space respectant les surfaces dédiées par collaborateur ;
- Rénovation régulière du mobilier et des locaux ;
- Réalisation des contrôles réglementaires réguliers (électriques, incendie, ...) ;
- Mise en place des règles de vie locales (temps de pause, points particuliers aux sites, accès etc ...), en complément de la législation du travail et des conventions collectives ;
- Mise à disposition de réfectoires et de zones de repos ;
- Mise à disposition de machines de distributions de boissons diverses ;
- Suivant les sites, les espaces extérieurs sont aménagés pour les temps de repos et convivialité.

Nota : Une agence du Groupe (le site de Pierrelatte) est certifiée MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) dans l'objectif de maîtriser les conditions de sécurité spécifiques qui peuvent être imposées par les clients du Groupe ABMI ou par des prestations nécessitant des obligations particulières.

3.2.2 Respect des personnes

Le Groupe ABMI s'engage et veille à protéger ses collaborateurs contre le harcèlement sur le lieu de travail.

Le harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique, les mauvais traitements et les menaces sont proscrits. Cela se traduit par :

- Un service des Ressources Humaines, transverse au Groupe, qui informe et conseille l'encadrement et les collaborateurs ;
- Un management informé et formé afin de communiquer d'une part les éléments de réglementation du code du travail et d'autre part les bons usages ;
- Des tableaux d'affichage tenus à jour répondant à la réglementation et permettant aussi d'informer les collaborateurs ;
- Suivant les structures locales, la mise en place de délégués du personnel et de comités d'entreprise ;
- Une identification et une mise en exergue des valeurs du Groupe d'une part en interne et d'autre part envers les clients et fournisseurs.

Indépendamment de règles administratives et de fonctionnement, le plan de communication du Groupe ABMI initialisé en 2016 a mis en évidence les valeurs du Groupe ABMI fondées sur l' **"Affinité"**.

Cela met, entre autres, en évidence les attentions des collaborateurs et de l'encadrement de l'entreprise quant à leurs relations avec leurs parties prenantes (Clients, fournisseurs, relations internes etc.).

3.2.3 Sécurité des personnes

Conformément à la réglementation, toutes les filiales du Groupe ABMI ont mis en place leur **Document Unique**, et tous les locaux sont équipés de systèmes de sécurité aux normes.

Chaque année, tous les sites font l'objet d'une vérification par un organisme agréé sur les dispositifs suivants :

- Les extincteurs installés ;
- Les dispositifs automatiques de ventilation et désenfumage ;
- Les boutons d'alarme incendie ;
- Les sirènes et détecteurs de fumées ;
- Les accès automatiques et sécurisés des sites ABMI, le cas échéant ;
- Les alarmes anti-intrusions, le cas échéant ;
- Les tableaux et prises électriques.

En complément, les numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police) sont toujours affichés dans l'entrée des locaux du Groupe ABMI.

Dans le cadre des activités nécessitant des **EPI** (Équipement de Protection Individuelle), les collaborateurs concernés ont l'obligation d'utiliser les équipements mis à leur disposition (lunettes, bouchons auditifs, chaussures de sécurité, gants etc ...). Ces équipements sont fournis, tracés et contrôlés par le Groupe ABMI.

Aux collaborateurs amenés à accomplir des tâches d'ordre électrique (tests, prototypages, essais), le Groupe ABMI délivre **les habilitations électriques** adaptées (H0, B0, B2BR principalement).

Rappel : L'agence de Pierrelatte est **certifiée** selon 2 référentiels axés sur la sécurité :

- **MASE**, permettant au travers des 5 axes de mettre en œuvre un système de management SSE simple et efficace plaçant l'Homme au cœur de la prévention SSE, afin d'offrir la meilleure protection à ses salariés.



- **CEFRI « E »**, permettant de démontrer sa capacité à mettre en œuvre et tenir à jour un système de management garantissant la protection des travailleurs lorsqu'ils effectuent des activités sous rayonnements ionisants.

L'objectif de ces certifications est de prendre en compte les exigences SSE de certains des clients du Groupe, et fort de cette expertise, de conseiller les autres filiales du Groupe ABMI sur tous types de problématiques liées à la sécurité, la santé et l'environnement (Plan de prévention, devis spécifiques, prestations particulières, organisations des locaux, suivi médical renforcé, etc ...).

Dans le cas des assistances techniques, des **plans de préventions** sont mis en place pour cadrer les prestations des collaborateurs du Groupe (prestations supérieures à 400 heures et / ou sites à risques). Cela est contrôlé par l'encadrement du Groupe ABMI ou les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ou DUPE (Délégation Unique du Personnel Elargie).

3.3 RÉGLEMENTATIONS DU TRAVAIL

Le Groupe ABMI respecte les réglementations nationales et internationales.

Dans ce cadre, le Groupe ABMI :

- Ne participe à aucune forme de travail forcé ou en servitude ;
- Respecte les normes de salaire minimal ;
- Veille à ce que les décisions liées au recrutement et à l'emploi de collaborateurs reposent sur des critères pertinents et objectifs ;
- Veille à respecter l'égalité hommes / femmes ;
- Respecte la législation en matière d'emploi de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code travail français.

3.4 ENVIRONNEMENT

Le Groupe ABMI est sensible aux problématiques liées à l'environnement et s'engage dans une démarche de développement durable.

Compte tenu de ses activités principales cela se traduit par les actions suivantes :

- Conseils d'**écoconceptions** sur les projets développés en interne ;
- Participations à des projets nationaux ou européens visant à **la réduction des dépenses énergétiques** (Efficacy...);
- Informations et recommandations de l'encadrement à destination des collaborateurs sur les économies d'énergie (utilisations à bon escient des éclairages, appareils particuliers, chauffage et climatisation).

3.4.1 Infrastructures

Le Groupe ABMI choisit ses implantations d'agences en répondant bien sûr à ses objectifs stratégiques et de développement pour être au plus près des activités industrielles régionales, mais aussi en ayant l'attention de sélectionner des sites pour **minimiser les impacts sur l'environnement**.

Ces choix ont pour but de favoriser :

- La réduction des trajets des collaborateurs (cela diminue aussi le risque d'accident de trajet) ;
- La proximité des transports en communs locaux et nationaux.

La sélection de locaux et bâtiments se porte sur des réalisations récentes afin d'optimiser **l'efficacité énergétique**.

En 2017, des travaux de rénovation ont été réalisés à l'agence de Saint-Avertin (réfection des espaces de travail, remplacement de l'éclairage par des LED, mise en conformité électrique, évolution des systèmes de climatisation).

En complément, pour limiter les déplacements, des systèmes d'audio et de visio conférence sont mis à disposition des collaborateurs et de l'encadrement dans toutes les agences du Groupe. Ces systèmes ou applications sont utilisés pour les besoins internes, les échanges avec nos clients et fournisseurs et pour les phases de recrutement.

De plus, le Groupe ABMI oriente le choix de ses véhicules de société et de fonction, au-delà de l'aspect pécuniaire, vers des catégories récentes et de petite cylindrée.

Par ailleurs, la catégorie de véhicules choisis en 2017 permet de transporter 5 personnes et donc de limiter le nombre de véhicules sur les voies de circulation.

3.4.2 Gestion et recyclage des déchets

70% des sites abritant les filiales du Groupe sont organisés pour répondre aux critères du **tri sélectif** (critère de choix initial des sites des agences).

Ce critère est également intégré lors du renouvellement des baux.

Nous sommes organisés pour récupérer des :

- Cartouches de toner ;
- Piles et batteries ;
- Téléphones portables ;
- Ampoules et tubes fluorescents ;
- Capsules de thé et café aluminium ;
- Matériels informatiques et périphériques.

Les laboratoires, cellules d'essais et ateliers prototypes et tests du Groupe ABMI sont organisés pour permettre la récupération sélective des plastiques, éléments électroniques, cartons, palettes de chargement.

Les évacuations de la plupart de ces déchets sont organisées avec mise à disposition de bennes spécifiques. Les clients concernés sont informés de cette démarche.

3.4.3 Consommations

En tant que SICT, les activités du Groupe ABMI étant essentiellement tertiaires, les consommations d'eau et d'électricité sont faibles. La consommation d'eau n'est donc pas mesurée de manière détaillée.

La consommation d'électricité est suivie à l'aide des factures reçues régulièrement (consommations chiffrées et graphiques d'évolution ...)

Le Groupe n'a aucune activité industrielle de production.

Dans le cas des activités de laboratoire, les essais pratiqués sont peu consommateurs d'eau et d'électricité ; et donc les leviers d'action sont faibles et peu nombreux.

Les produits chimiques utilisés sont d'ordre domestique et leur consommation est extrêmement faible (inférieure à 1 litre / an) Ils sont rangés dans une armoire dédiée et leur emploi est limité à des collaborateurs autorisés.

Le Groupe a entrepris depuis 2017 la dématérialisation d'un certain nombre de documents papier, notamment les notes de service mais également depuis juillet les bulletins de salaire.

Ces derniers sont mis à disposition dans un coffre-fort dématérialisé, individuel et sécurisé, réduisant de facto l'impression et l'envoi de 4000 bulletins sur le dernier semestre 2017, et réduisant également les coûts postaux.

3.4.4 Pollutions

Le Groupe ABMI n'ayant aucune activité industrielle de production, il n'y a pas :

- D'émission de gaz polluant ;
- De fabrication ni de vente de substance chimique ;
- De pollution des sols ;
- De rejets industriels.

3.5 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les risques de corruption se situeraient principalement au niveau des activités commerciales des prestations du Groupe ABMI et d'achats de matériels ou de prestations.

3.5.1 Relations clients

La direction du Groupe ABMI sensibilise les managers et collaborateurs concernés à être attentifs, et piloter les relations d'affaires avec **probité**.

Ces informations et ces rappels sont mis en évidence :

- Lors des CODIR et COMEX ;
- Lors des réunions commerciales ;
- Dans les documents d'analyse et de calculs des offres commerciales ;
- Dans les documents d'analyse des risques commerciaux et techniques ;
- Dans la note de fonctionnement : "**Ethique des affaires**".

Nota : L'analyse des risques commerciaux est faite en comité pluridisciplinaire avec la participation de la direction. Cette démarche, en plus des aspects techniques et organisationnels, permet aussi de garantir des décisions basées sur **l'éthique et la probité**.

3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants

Les démarches d'achats du Groupe ABMI sont menées dans un même esprit de probité. Les critères principaux cadrant les relations avec ces partenaires sont détaillés dans la note de fonctionnement : "**Ethique des affaires**".

Le Groupe ABMI est concerné par 2 types principaux d'achats : les achats pour le fonctionnement et les besoins courants des différents sites, et les achats réalisés dans le cadre des différentes prestations vendues ou pour le Département Recherche et Innovation.

Dans le premier cas, compte tenu de la standardisation des produits (listes définies), des méthodes et moyens de commandes (internet, comptes fournisseurs identifiés etc ...) sont en place et contrôlés par les directions régionales ; le Groupe ABMI estime le risque de corruption inexistant, le contrôle de gestion bouclant le cycle de fonctionnement.

Dans le second cas, les achats nécessitent des relations multiples et variées avec les fournisseurs identifiés, que ce soit dans le cadre d'achats de fournitures industrielles ou de prestations intellectuelles.

Dans ce cadre, les éléments suivants sont analysés ou rédigés avec une attention particulière :

- CGV (conditions générales de ventes) ;
- Audits ;
- Transmissions et signatures des chartes respectives (Ethique des affaires) ;
- Engagements de confidentialité ;

- Mise en concurrence suivant l'importance ou la typologie des achats.

Un acheteur a été nommé en 2017, il a en charge la mise en place des CGA (conditions générales d'achats) et d'une politique Achats applicable au Groupe ABMI.

3.6 PROTECTIONS ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Groupe ABMI, Société d'Ingénierie et de Conseil en Technologie, développe la majeure partie de ses activités avec des **matériels informatiques** divers ; cela se concrétise par :

- Des stations de travail et PC (portables et fixes), dédiés aux simulations numériques, CAO (Conception Assistée par Ordinateur), calculs scientifiques, gestion de projets, ...
- Des matériels bureautiques (PC portables et fixes) dédiés aux activités de gestion, de comptabilité et ressources humaines etc. ...

Le Groupe ABMI exploite **des logiciels professionnels et experts** installés sur les serveurs de l'entreprise ou sur les matériels informatiques indépendants.

Tous les travaux réalisés en interne par les services de l'entreprise sont sauvegardés régulièrement sur **des serveurs dédiés**.

3.6.1 Serveurs réseaux

Le Groupe ABMI a choisi un système **de protection par répartition** :

- RAID1 pour les petits serveurs (projets et travaux divers) ;
- RAID5 pour les agences moyennes et grosses ;
- RAID6 pour les gros systèmes.

Les sauvegardes (capacité supérieure à 500Go) sont effectuées sur des disques réseaux.

3.6.2 Disques durs externes (mobiles)

Les disques durs externes sont utilisés pour les sauvegardes dans les petites agences et plateaux techniques.

Dans le cas des projets sensibles (par exemple nucléaire ou porteurs d'innovations), le Groupe ABMI met en place des **disques durs externes cryptés**.

Tous les disques sont rangés ou stockés dans des **armoires fortes** installées dans les agences.

3.6.3 Autres systèmes de protections

Les locaux et agences du Groupe ABMI sont sécurisés par :

- Codes d'accès ou contrôle d'accès par badge ;
- Alarmes ;
- Fermetures automatiques des portes et portails (horaires pré-réglés et codes).

Tous les PC portables affectés aux projets sensibles sont équipés de **filtres de confidentialité**.

Tous les contrats de travail des collaborateurs comportent une **clause de confidentialité**. En complément, pour les projets sensibles, des **engagements de confidentialité** spécifiques sont mis en place. Cette disposition est appliquée aux clients, aux fournisseurs et à toute personne travaillant sur nos sites, plateaux techniques ou locaux fournisseurs.

Nota : tous les collaborateurs en assistance technique ou détachés à l'extérieur des agences sont astreints aux règles en vigueur. Dans le cas de règles spécifiques (clients ou fournisseurs), le service informatique gère la coordination avec les services tiers concernés.

4. MESURE DES RÉSULTATS

La démarche RSE du Groupe ABMI est basée sur l'amélioration continue.

Les premiers indicateurs ont été identifiés et décidés, la planification associée permettra de définir leur mise en place et leur mesure.

Les indicateurs déployés en 2017 et les années suivantes sont listés ci-dessous :

Conditions de travail	Ancienneté moyenne dans l'entreprise
	Taux d'employés couverts par la convention collective
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel
	Nombre de représentants du personnel (titulaires)
Respect des personnes	Nombre de problématiques détectées
Santé et sécurité des employés	Nombre d'accidents de travail et de trajet
	Taux de fréquence
	Taux de gravité
	Nombre de jours "de travail" perdus suite à accident du travail
	Nombre de jours absences maladie
	Nombre d'habilitations valides
	Nombre de collaborateurs formés à la sécurité dans l'année
Travail	Nombre d'employés de moins de 35 ans
	Nombre d'employés de 35 à 45 ans
	Nombre d'employés de plus de 45 ans
	Nombre d'hommes / Nombre de femmes
Environnement	Consommation électrique (kWh)
	Moyenne taux carbone du parc voiture (g)
Gestion et recyclage des déchets	Nombre de collectes
Lutte contre la corruption	Création de la charte "Ethique des affaires"